

ASSOCIATION FONCIERE DE SOPPE-LE-HAUT

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE SOPPE-LE-HAUT SEANCE DU 10 juin 2015

L'an deux mille quinze, le 10 juin à 19 h 30, ont été convoqués en Assemblée Générale ordinaire à Soppe-le-Haut, les membres de l'Association d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier, sous la Présidence de Franck DUDT.

En l'absence du quorum, les membres de l'AFAF de Soppe-le-Haut se sont donc réunis en Assemblée Générale **extraordinaire** le 10 juin à 20 h 00

Sont présents ou représentés les propriétaires ci-dessous listés :

Madame Justine AFFHOLDER Monsieur Henri AFFHOLDER
Madame Anne-Catherine BAUMERT
Madame Véronique BINDLER Monsieur Christophe BINDLER
Madame Marie-Hélène BINDLER Monsieur André BINDLER
Madame Marie-Rose BOVE Monsieur Jean-Pierre BOVE
Madame Berthe CLAUDEPIERRE Monsieur Robert CLAUDEPIERRE
Monsieur Pascal CLAUDEPIERRE
COMMUNE DE SOPPE-LE-BAS Monsieur WEISS Jean-Julien
COMMUNE DE SOPPE-LE-HAUT Monsieur Franck DUDT
Madame Isabelle COTE Monsieur Olivier COTE
Madame Delphine DIETRICH
Madame Françoise DITNER Monsieur François DITNER
Monsieur Gérard DITNER
Monsieur Dominique DITNER
Monsieur Franck DUDT
Madame Marie-Thérèse EGLY Monsieur Auguste et Bernard EGLY par M. EGLY Bernard
Madame Geneviève EHRET Monsieur Serge EHRET
Madame Anne-Marie FELLMANN Monsieur Jean-Marie FELLMANN
Monsieur Claude FINCK
Madame Marie-Reine FLODERER Monsieur Claude FLODERER
Monsieur Philippe GERBER Madame Raymond GERBER
Madame Marie GESSER Monsieur Paul GESSER
Madame Isabelle GOETZ
Monsieur Marcel GRAPIN Madame Bernadette et Nadine GRAPIN
Madame Eliane GRUND Monsieur Christophe GRUND
Monsieur Thomas HAENNIG
Madame Fernande HASENBOEHLER Monsieur Jean-Marie HASENBOEHLER
Monsieur Ignace HERMANN
Madame Marie KUENEMANN Monsieur Charles KUENEMANN par M. BITSCH Gilbert
Monsieur Joseph LANG
Madame Annelise LANG Madame Sylvie WOLF née TSCHIRHART
Madame Geneviève LATUNER
Madame Patricia LECLAIR
Monsieur Laurent LILLER
Madame Béatrice MIESCH
Madame Jeanne MUNCH
Monsieur Antoine MUNCH
Monsieur Daniel MUNCH
Monsieur Roger MUNCH
PAROISSE DE SOPPE LE HAUT

REÇU LE
- 2 JUL. 2015
SOUS-PREFECTURE DE
THANN-GUEBWILLER

FD

Monsieur Philippe PINGENAT Christophe, Isabelle et Odile PINGENAT
Madame Marie-Claude RUST Monsieur Raymond RUST
Monsieur Mathieu RUST
Madame Hélène RUTHMANN Monsieur Gérard RUTHMANN PAR M. Gilbert RUTHMANN
Madame Paulette SCHNEBELEN Monsieur Charles et Christian SCHNEBELEN
Monsieur Joseph SIFFERLEN par M. SIFFERLEN Pierre
Monsieur Olivier SPIESS
Monsieur Patrick SPIESS
Madame Elisabeth STEMPFEL Monsieur Gérard STEMPFEL
Madame Béatrice TROMMENSCHLAGER Monsieur Xavier TROMMENSCHLAGER
Madame Anne ULRICH Monsieur Robert UHLRICH
Madame Christiane VAILLANT Monsieur Jean-Pierre VAILLANT
Madame Germaine VILMIN Monsieur Marceau VILMIN
Monsieur Etienne WALZER
Madame Eugénie WALZER
Monsieur Brice et Daniel WALZER
Madame Emilie WEISS Monsieur Aloyse WEISS par TOME Jean et Martine
Madame Alice WEISS Monsieur Fernand, Jean-Julien et Jeannine WEISS
Madame Martine WEISS Monsieur Jean-Louis WEISS
Madame Fabienne WILLME Monsieur Daniel WILLME
Monsieur Célestin WIRTH par WIRTH FRANCOIS

Assistent également :

Madame Mireille HURST du Conseil Départemental du Haut-Rhin
Monsieur Michel SENDEL Géomètre au Cabinet BILHAUT
Monsieur Dominique ZINDY de l'Union des Associations Foncières de la Plaine du Rhin
Monsieur Michel VILLING, de la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin

ORDRE DU JOUR :

1. Introduction du Président
2. Approbation des statuts de l'Association foncière
*(les statuts sont consultables sur le site internet de la commune :
www.soppe-le-haut.fr)*
3. Montant maximum des emprunts qui peuvent être votés par le bureau
4. Présentation des travaux connexes
5. Divers

Monsieur Franck DUDT, Président ouvre la séance extraordinaire et souhaite la bienvenue à l'Assemblée des propriétaires, il remercie l'ensemble des personnes qui se sont déplacées et plus particulièrement les représentants des administrations ainsi que le géomètre, pour apporter la meilleure des réponses aux questions qui ne manqueront pas d'être posées.

1. INTRODUCTION ET RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

L'Association Foncière de Remembrement a été instituée par Arrêté préfectoral en date du 6 mai 2014, son siège se trouve en Mairie.

Le but de notre association foncière est la gestion des biens, principalement des chemins et fossés situés dans le cadre du périmètre, se rajoute la tâche ardue des travaux liés à la ligne TGV et donc à RFF maître d'ouvrage de cette opération.



Le but des travaux étant de permettre à tous les propriétaires de terrains issus du remembrement d'accéder à leurs parcelles.

Quelques éléments statistiques concernant le remembrement sont cités.

| | Avant | Après |
|---|-----------|-----------|
| Superficie aménagée | 625 ha | 625 ha |
| Nombre de propriétaires concernés | 370 | 370 |
| Dont propriétaires mono-parcellaires | 174 | 263 |
| Nombre d'exploitants concernés | 17 | 16 |
| Nombre de parcelles | 1178 | 645 |
| Surface moyenne des parcelles | 53 a | 97 a |
| Nombre moyen de parcelles à l'hectare | 1.88 | 1.03 |
| Nombre d'îlots d'exploitation | 53 | 46 |
| Surface moyenne des îlots d'exploitation | 4 ha 80 | 5 ha 30 |
| Linéaire total de chemins | 19 500 ml | 26 000 ml |
| Linéaire de chemins ruraux | 19 500 ml | 0 ml |
| Linéaire de chemins d'exploitation | 0 ml | 26 000 ml |
| Longueur totale de chemins maintenus | | 19 500 ml |
| Longueur d'anciens chemins supprimés | | 0 ml |
| Longueur de nouveaux chemins créés | | 6 500 ml |
| Total des surfaces consacrées à l'environnement dans le cadre du projet | | 52 a |
| % de prélèvement opéré sur les propriétés | | 1.5 % |

Le bureau de l'association est composé pour moitié de membres désignés par le Conseil municipal de la commune et pour l'autre moitié, de membres nommés par la Chambre d'Agriculture : tous sont propriétaires de terrains remembrés.

Deux autres membres complètent le Bureau : le Maire de la commune, membre de droit et un conseiller départemental.

Il présente les membres du bureau qui se sont réunis une première fois le 21 avril, pour procéder aux élections.

La nomination du Bureau est faite pour une durée de 6 années.

Composition du Bureau:

Franck DUDT, en qualité de membre de droit

Un conseiller départemental, en qualité de membre de droit

Et les membres du bureau : Benoît SITTER, Germaine VILMIN, Claude BUSSLER, Isabelle CÔTE, Bernard EGLY, Philippe PINGENAT, Jean-Claude WETZEL, Etienne WALZER, Christophe GRUND, André BINDLER

On été élus :

- o Président : Franck DUDT
- o Vice-président : Philippe PINGENAT
- o Secrétaire : Benoît SITTER

Le secrétariat de l'AF est assuré par Mme Anne KIPPELEN secrétaire de Mairie de Soppe-le-Haut.

L'Union des Associations Foncières de la Plaine du Rhin basée à Colmar gère pour l'ensemble des A.F du département, le fichier des propriétaires et des parcelles, elle nous assistera pour la mise en place de notre Association et participera aux premières réunions.

2. APPROBATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION FONCIERE

Le Président fait lecture des statuts (document annexé au présent PV)
Il s'en suit quelques questions-réponses, animées par le Président et les intervenants

L'Assemblée des propriétaires n'ayant plus de questions, l'on passe au vote.
Les statuts sont approuvés à l'unanimité des personnes présentes.

3. MONTANT MAXIMUM DES EMPRUNTS QUI PEUVENT ETRE VOTES PAR LE BUREAU

Le Président propose à l'Assemblée de fixer un seuil maximum d'emprunt à ne pas dépasser par le Bureau. Il propose de fixer ce seuil à 50 000€.

L'Assemblée valide cette proposition.

4. PRESENTATION DES TRAVAUX CONNEXES

SNCF Réseau (anciennement RFF) prend en charge le financement des travaux connexes selon l'estimation du cabinet de géomètre BILHAUT, soit un montant de 461 385 € H.T.

Suite à la délibération du Conseil Municipal de SOPPE-LE-HAUT du 21 février 2014, l'Association Foncière est maître d'ouvrage des travaux connexes. C'est donc à elle de procéder aux appels d'offres.

Elle fera appel à un maître d'oeuvre pour l'aider au suivi administratif et au suivi des travaux.

Une convention devra être signée entre SNCF Réseau et l'Association Foncière prochainement. Les modalités de versement du financement sont les suivantes : 10 % du montant estimatif versés dès signature de la convention, 70 % des coûts réels versés à la signature du marché et enfin le solde sur présentation de justificatifs.

SNCF Réseau souhaite que les travaux connexes soient achevés au plus tard pour l'été 2016.

Au vu des discussions en CCAF, les travaux pourront se réaliser sur deux hivers : prévoir pour l'année 2016 les travaux en milieu agricole et pour début d'année 2017 les travaux en forêt.

Le Président rappelle qu'il a souhaité que les délais figurent dans la convention.

Quelques discussions ont lieu concernant plus particulièrement les chemins suivants :

Niederhauen, le chemin le plus important, autres secteurs concernés aux abords de l'emprise RFF.

Au niveau du chiffrage une remise en état est à vérifier avec la Maitrise d'œuvre.

Sentier le long du Soultzbach est le plus gros chantier en zone agricole.

Les travaux dans la « rue du Kaufweg » sont à voir.

Est-ce que les chemins devront être empierrés ou pas ? (Ex : Chemin grumier le long de la forêt)

Réponse de M. SENDEL géomètre, au cas par cas, certains oui d'autres non.

CDAF (Commission Départementale d'Aménagement Foncier) : Concernant les réclamations nous sommes en attente de l'arrêté préfectoral.

Pour information : Suite à l'aménagement foncier nous n'avons plus que 600 parcelles en lieu et place de 1200 au départ.

M. André BINDLER s'oppose aux travaux connexes suite au litige en cours.

L'assemblée demande à être informée lors du démarrage des travaux. Ceux-ci seront annoncés sur le site internet de la commune.

Mme HURST précise que le bois figurant sur les tracés des chemins sera vendu au profit de l'Association Foncière.

Concernant la gestion des soultes, c'est à l'Association Foncière de s'en charger.

La soulte à percevoir pour l'Association Foncière sera de l'ordre de 29 000€.

M. SENDEL, géomètre, rappelle que l'abornement a été réalisé avant l'enquête publique, afin que les propriétaires puissent visualiser leur nouveau terrain.

Toutes ces discussions sont constructives mais prématurées, il faut attendre la clôture des opérations et l'arrêté du Préfet.

Mme HURST annonce que la prise de possession définitive est fixée pour novembre 2015, après la signature de l'arrêté de clôture par le Président du Conseil Départemental.

Les travaux connexes pourront démarrer à partir de cette date.

5. DIVERS

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21 h 07.

LE PRESIDENT,



FRANCK DUDET